



Notice d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Poêle à bois NASSAU 64 et NASSAU 80

Cette notice contient 14 pages numérotées de 1 à 14.
Elle doit être lue et suivie pour l'installation et surtout pour l'utilisation de l'appareil.
Chazelles se garde le droit de la modifier à tout moment.
Les schémas et images ne sont pas contractuels, Chazelles se garde le droit de les modifier ou supprimer pour une meilleure compréhension.
Ce document est parti intégrante du produit.

Limites de responsabilité du CHINVEST.

CHINVEST est déchargé de toute responsabilité civile et pénale, directement ou indirectement, dans les cas suivants :

- installation non conforme aux normes et à la réglementation en vigueur dans l'état où le poêle est installé,
- non-respect des instructions figurant dans la présente notice,
- installation réalisée par des personnes mal ou non formées,
- utilisation non conforme aux spécifications de la présente notice et de la réglementation en vigueur,
- manque d'entretien de la part de l'utilisateur ou de l'installateur,
- modifications ou réparations effectuées sans l'autorisation de CHINVEST,
- utilisation de pièces détachées qui ne sont pas d'origine pour le modèle de poêle,
- des événements exceptionnels.

Chinvest SAS
Route de Marthon
1 6380 CHAZELLES
www.chazelles.com



Table des matières

1 – MISE EN GARDE.....	3
2 – GENERALITES	3
2.1 – Conduit de fumée.....	3
2.2 – Distance de sécurité.....	4
2.3 – Parois d'adossement.....	5
2.4 – Amenée d'air de combustion.....	5
3 – MISE EN ŒUVRE.....	6
3.1 – Amenée d'air de combustion.....	6
3.2 – Mise en place de l'appareil	6
4 – CONDUIT DE RACCORDEMENT.....	7
4.1 – Généralités.....	7
4.2 – Variation de section.....	7
4.3 – Dévoiement	7
4.4 – Jonction du conduit de raccordement	7
4.5 – Jonction du conduit de fumée au conduit de raccordement.....	7
5 – POUTRE BOIS	7
6 – INSTRUCTIONS D'UTILISATION.....	8
6.1 – Généralités	8
6.2 – Combustibles recommandés	8
6.3 – Combustibles interdits	8
6.4 – Instructions d'utilisation.....	8
6.5 – Organes de commande	9
6.6 – ENTRETIEN.....	11
7 – REGLES DE SECURITE.....	11
7.1 – Généralités.....	11
7.2 – Feux de cheminée	12
7.3 – Service après-vente.....	12
8 – GARANTIE CONTRACTUELLE	12
8.1 – DUREE.....	12
8.2 – GARANTIE LEGALE	12
8.3 – VALIDITE.....	12
8.4 – EXCLUSION.....	12
ANNEXE A.....	14

1 – MISE EN GARDE

La mise en œuvre d'un appareil Chazelles doit être réalisée en conformité avec la réglementation en vigueur et l'ensemble des documents fournis avec l'appareil. La notice s'applique à un appareil utilisant le bois de chauffage comme combustible, dans une maison individuelle.

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.



IMPORTANT : avant de procéder à l'installation, il y aura lieu de vérifier l'environnement immédiat de l'appareil et notamment :

- si le conduit de fumée, destiné à évacuer les produits de combustion de l'appareil, est désigné et est compatible avec les caractéristiques de l'appareil,
- si la distance aux matériaux combustibles est respectée,
- si les caractéristiques des matériaux constituant les parois d'adossements de votre appareil sont en conformité avec la réglementation en vigueur et/ou compatible avec les préconisations du fabricant de l'appareil,
- si l'amenée d'air de combustion nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil est existante et bien dimensionnée,
- si la résistance mécanique du plancher est suffisante en fonction du poids de l'appareil.

2 – GENERALITES

2.1 – Conduit de fumée

2.1.1 Généralités

Les conduits de fumées doivent être conformes à l'arrêté de 1969, aux règles de l'art relatives aux NF DTU 24.1 de septembre 2020.

Un appareil ne peut être raccordé que sur un conduit de fumée individuel. Le conduit de fumée doit permettre la récupération des suies et doit pouvoir être ramoné.

Aucun conduit d'air chaud ne doit transiter dans un conduit de fumée.

Tout conduit de fumée, conduit de fumée tubé ou conduit de fumée chemisé doit comporter une plaque signalétique, en matériaux inaltérables, mise en œuvre par l'installateur. Cette plaque signalétique fournit la désignation de l'ouvrage et informe sur les caractéristiques du conduit de fumée. Elle peut être placée dans les combles ou éventuellement sur la souche.

2.1.2 Dimensionnement

Le dimensionnement du conduit de fumée doit être réalisé conformément à la norme EN 13384-1 soit en utilisant :

- un logiciel de calcul,
- la notice du fabricant éventuellement.

2.1.3 Section du conduit de fumée

La section intérieure doit être constante et de même forme sur toute la hauteur du conduit de fumée. La section du conduit d'évacuation doit être adaptée à la puissance de l'appareil.

2.1.4 Tracé

2.1.4.1 Conduit maçonné

Le conduit maçonné accolé ne doit pas comporter plus de deux dévoiements, c'est-à-dire plus d'une partie non verticale. L'angle de dévoiement est habituellement limité à 20°.

2.1.4.2 Conduit métallique

Un conduit métallique isolé ne peut comporter plus de deux dévoiements, c'est-à-dire plus d'une partie non verticale. L'angle de dévoiement est limité à 45°. La hauteur entre ces deux dévoiements est limitée à cinq mètres.

2.1.5 Débouché du conduit de fumée

2.1.5.1 Sortie de souche en toiture

La sortie de souche doit être située à 0.4 m au-dessus de toute partie de construction distante de moins de huit mètres.

2.1.5.2 Sortie de souche en terrasse

Dans le cas d'un toit terrasse ou de toit à pente inférieure à 15°, le débouché doit se situer à 1,2 m minimum du point de sortie sur la couverture et à 1 m au-dessus de l'acrotère si celui-ci à plus de 0.2 m.

Note : les conduits de fumée ne sont pas prévus pour servir de point d'ancrage aux éléments suivants : antenne, parabole ou tout élément dont la prise au vent déstabiliserait le conduit.

2.1.6 Traversée de planchers

Dans tous les cas, il faut enlever les matériaux combustibles ou dégradables sous l'action de la température située au niveau du plafond.

Dans le cas des conduits maçonnés, la traversée du plafond doit être réalisée de manière étanche (trémie, plaque coupe-feu...).

Dans le cas des conduits métalliques, la traversée du plafond doit être réalisée avec la plaque de distance de sécurité fournie par le fabricant du conduit de fumée.

Aucune jonction ne doit être située dans l'épaisseur des planchers. Le premier élément du conduit de fumée doit déboucher dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où est situé l'appareil.

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits maçonnés

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits métalliques

2.1.7 Habillage des conduits

2.1.7.1 Parties habitables ou occupées

La température superficielle de la paroi extérieure du conduit de fumée, ne doit pas excéder 50°C dans les parties habitables. Dans le cas contraire, le conduit de fumée doit être, soit protégé par un habillage isolant, soit dissimulé dans un coffrage ou une gaine afin de garantir la valeur de la température superficielle de 50°C maximum.

2.1.7.2 Parties non habitables ou inaccessibles

La température superficielle de la paroi extérieure du conduit de fumée, ne doit pas excéder 80°C dans les parties non habitables ou inaccessibles. Dans le cas contraire, le conduit de fumée doit être, soit protégé par un habillage isolant, soit dissimulé dans un coffrage ou une gaine afin de garantir la valeur de la température superficielle de 80°C maximum.

2.1.8 Traversée en toiture

La distance de sécurité doit être respectée à la traversée de charpente.

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits maçonnés, (voir §2.2.2)

Pour la distance de sécurité à respecter des conduits métalliques, (voir §2.2.3)

2.2 – Distance de sécurité

2.2.1 Généralités

La distance de sécurité de l'ouvrage doit être supérieure à celle annoncée par le fabricant pour la température de fonctionnement prévue de l'ouvrage et aux minimums donnés dans la norme NF DTU 24.1.

Lorsque cette distance déclarée par le fabricant est différente de celle figurant dans les tableaux ci-dessous, le conduit de fumée doit être installé à la plus grande des deux valeurs.

2.2.2 Conduit maçonné en terre cuite ou béton

Conduits maçonnés	Ru normalisé en m ² .K/W		
	Classe de température du conduit (ouvrage)	> 0,05 à ≤ 0,38	> 0,38 à < 0,65
T ≤ 160	2 cm	2 cm	2 cm
160 < T ≤ 250	5 cm	2 cm	2 cm
T >250 et/ou résistant au feu de cheminée	10 cm	5 cm	2 cm

2.2.3 Conduit composite métallique

Classes de température du conduit composite métallique	Résistance thermique du conduit composite métallique (R exprimé en m ² .K/W)		
	R < 0,4	0,4 < R < 0,6	R > 0,6
T300 à T450	a	8 cm	5 cm
^a utilisation interdite du fait des risques importants : incendie et brûlures.			

2.3 – Parois d'adossement

2.3.1 Généralités

Il doit être procédé à l'enlèvement de tous les matériaux combustibles des parois d'adossement à l'emplacement de l'appareil si les distances de sécurité ne sont pas respectées.

2.3.2 Le sol

La capacité portante du plancher doit être suffisante à l'endroit prévu pour l'utilisation de l'appareil. Il doit être incombustible et plat.

2.3.3 Murs d'ados

Le poêle doit être installé en respectant les 2 distances aux matériaux combustibles :

- Distance déclarée par le fabricant de l'appareil
- Distance déclarée par le fabricant du conduit de raccordement.

2.3.4 Le plafond

Le conduit de fumée doit déboucher sous le plafond. Tous les matériaux combustibles (lambris par exemple) doivent être retirés et si besoin remplacés par un matériau incombustible (béton cellulaire, briques hourdées, etc. ...).

2.4 – Amenée d'air de combustion

2.4.1 Généralités

Le fonctionnement d'un appareil nécessite un apport d'air supplémentaire à celui nécessaire au renouvellement d'air réglementaire des locaux. La section nécessaire peut être obtenue par une ou plusieurs amenées d'air de combustion.

2.4.2 Dimensionnement

-Appareils utilisables uniquement porte fermée : $\frac{1}{4}$ de la section du conduit de fumée avec un minimum de 100 mm.

2.4.3 Prise d'amenée d'air

La prise d'amenée d'air de combustion doit être située :

- soit directement à l'extérieur, et dans ce cas, il est fortement conseillé de placer la prise d'amenée d'air frais sur la façade exposée aux vents dominants.
- soit dans un local ventilé sur l'extérieur ou un vide sanitaire ventilé. Dans ce cas, il convient de vérifier que le local dans lequel transite l'air prélevé n'est pas souillé (gaz d'échappement par exemple). Elle doit être protégée par une grille et facilement démontable de façon à permettre son nettoyage régulier. Le maillage de la grille doit être supérieur à 3 mm.

2.4.4 Partie courante de l'amenée d'air

Si l'amenée d'air de combustion traverse un mur extérieur avec une cloison de doublage, cette traversée doit être réalisée de façon étanche.

2.4.5 Débouché d'amenée d'air de combustion

Le débouché de l'amenée d'air de combustion doit être situé soit directement dans l'appareil, soit à proximité de celle-ci. Il peut être équipé d'une grille obturable lorsqu'il débouche directement dans la pièce afin de minimiser les déperditions calorifiques lors des périodes de non-fonctionnement de l'appareil. Cette prescription ne s'applique pas dans le cas d'un raccord direct sur l'appareil

3 – MISE EN ŒUVRE

3.1 – Amenée d'air de combustion

L'appareil est équipé d'un système permettant un raccordement direct avec l'extérieur.

3.2 – Mise en place de l'appareil

3.2.1 Généralités

La mise en œuvre de l'appareil doit être conforme aux prescriptions réglementaires nationales. Toute modification des appareils Chazelles est interdite sans autorisation.

3.2.2 Consignes particulières d'installation

3.2.2.1 Généralités

Différents éléments amovibles (déflecteur, grille foyère, grille mobile, garde-braise, chenet et matériaux réfractaires, etc. ...) doivent être enlevés de l'appareil pour éviter un choc mécanique avec la vitre de l'appareil pendant la mise en place de l'appareil. Il est conseillé de le soulever avec un moyen de levage adapté.

3.2.2.2 Mise en place du déflecteur

Sur certains modèles, pour des raisons de transport et d'entretien, le déflecteur est un élément amovible de l'appareil. Sa mise en place est obligatoire pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil.

- Engager le déflecteur dans l'appareil.
- Poser le déflecteur sur les supports prévus à cet effet.

3.2.2.3 Vérification du mécanisme et fonctionnement du registre d'air

Le mécanisme de réglage du registre d'air a pour but de réguler la combustion. Il permet suivant les différentes positions d'agir sur le débit d'air permettant ainsi de choisir l'intensité de feu et le niveau de puissance recherchée.

4 – CONDUIT DE RACCORDEMENT

4.1 – Généralités

Les conduits de raccordement desservant des appareils Chazelles doivent être métalliques. Le diamètre du conduit de raccordement doit être au moins égal à celui de la buse ou manchon de l'appareil.

Le conduit de raccordement doit pouvoir être ramoné et être démontable.

La dilatation du conduit de raccordement, notamment aux jonctions, doit être assurée sans nuire à son étanchéité et à sa bonne tenue mécanique.

Les distances de sécurité entre le conduit de raccordement et tout matériau combustible doivent être respectées.

4.2 – Variation de section

Si la section du conduit de fumée ou du tubage, bien que suffisante est différente de la section du conduit de raccordement, la réduction ou l'augmentation de section ne peut se faire que par une pièce de forme évitant toute variation brusque de section. Un angle de variation de section inférieur ou égal à 45° permet de répondre à cette exigence.

4.3 – Dévoiement

Un angle de dévoiement est autorisé, à condition qu'il n'excède pas 45°.

4.4 – Jonction du conduit de raccordement

Le conduit de raccordement peut être emboîté extérieurement sur la buse de l'appareil en s'assurant d'une totale étanchéité entre le conduit de raccordement et la buse.

4.5 – Jonction du conduit de fumée au conduit de raccordement

4.5.1 Conduit de fumée métallique isolé

La jonction doit être réalisée au conduit métallique isolé en utilisant la pièce de raccordement spécialement conçue par le fabricant du conduit isolé. Le premier élément du conduit de fumée doit déboucher dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où est situé l'appareil. L'emboîtement entre l'élément spécial et le conduit de raccordement doit être d'au moins 40 mm

4.5.2 Conduit de fumée maçonné en terre cuite ou en béton

La jonction doit être réalisée en utilisant de préférence la pièce de raccordement spécialement conçue, de manière à assurer l'étanchéité et avoir une bonne tenue mécanique.

Le premier élément du conduit de fumée doit déboucher dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où est situé l'appareil.

L'emboîtement entre l'élément spécial et le conduit de raccordement doit être d'au moins 40 mm.

5 – POUTRE BOIS

Le cas échéant, il est important de protéger la poutre existante soit par un matériau isolant incombustible ou au minimum A2-s1, d0, soit par un déflecteur ou un fronton.

6 – INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'utilisation de l'appareil.

6.1 – Généralités

Les appareils Chazelles sont conçus pour fonctionner uniquement au bois de chauffage en bûches.

Il est formellement interdit d'insérer dans l'appareil d'autre matière que du bois de chauffage.

6.2 – Combustibles recommandés

Les feuillus durs tels que le charme, chêne, hêtre, orme donnent le meilleur bois de chauffage. Nous vous conseillons d'utiliser du bois très sec (20 % d'humidité maximum), soit 2 ans de stockage sous abri après la coupe, afin d'obtenir de meilleur rendement et d'éviter le bistrage du conduit de fumée et de la vitre trop rapidement.

Nous conseillons vivement de respecter les charges préconisées par référence de produit afin d'optimiser la longévité de votre installation. (Annexe A)

6.3 – Combustibles interdits

Tous les combustibles autres que le bois sont interdits, notamment le charbon et ses dérivés. Les flambées de paille, carton, combustibles liquides sont dangereuses et à exclure.

6.4 – Instructions d'utilisation

6.4.1 Premiers allumages

Ne faites pas de feu trop vif ! Le premier allumage doit être modéré et ne doit pas dépasser trois heures de combustion.

Lors des premiers allumages, il peut se dégager des odeurs dues à la présence de solvants dans la peinture. Ventilez le local !

6.4.2 Allumage

L'allumage du feu « par le haut », « allumage top-down » ou « allumage inversé », est l'inverse de la méthode traditionnelle d'allumage du feu. Il s'agit d'une méthode d'allumage qui émet moins de suie et moins de cendres (donc moins d'entretien), réduit les émissions de polluants et optimise l'énergie libérée par votre combustible (Source Fond Airbois : Ademe)

Il a plusieurs avantages :

- Plus écologique : au lieu de s'en aller directement dans le conduit de cheminée (avec un allumage classique), les fumées (donc les particules polluantes) seront captées et consommées par le feu qui les surplombe.
- Plus efficace : en brûlant peu à peu lors de l'allumage, le feu est mieux contrôlé. En brûlant de haut en bas, les flammes chauffent le conduit de fumée ce qui assure un bon tirage.
- Moins d'entretien : les fumées étant captées par les flammes, la vitre de votre appareil reste propre plus longtemps. La combustion lente permet d'utiliser moins de bois et produit moins de cendres car il est brûlé complètement.

Comment procéder ?

Ouvrez toutes les arrivées d'air de l'appareil.

Disposez dans votre poêle les bûches de taille normale (le bois de feu). Selon la taille du poêle, elles peuvent être rangées à plat ou verticalement.

Disposez ensuite par-dessus le petit bois d'allumage (idéalement, des bûchettes de 3-4 cm de côté et de 15-20 cm de long), en alternant et croisant les morceaux. Quatre ou six morceaux peuvent suffire, en les empilant deux par deux sur plusieurs étages.

Ajoutez au centre de la pyramide de petit bois un allume-feu écologique.

Vous pouvez à présent enflammer l'allume-feu et refermer la porte du poêle, tout en laissant grandes ouvertes les entrées d'air de votre appareil. Baissez les apports d'air au bout de 30 à 40 minutes si votre poêle était froid à l'allumage et au bout de 10 minutes si le poêle était déjà chaud.

6.4.3 Fonctionnement intermittent

Puissance nominale : elle est obtenue sous un tirage de 12 Pa, avec la charge de bois préconisée dans l'annexe A. Il faut privilégier ce mode de fonctionnement particulièrement performant et respectueux de l'environnement. L'appareil peut également assurer un fonctionnement "Continu" quand les contraintes de l'intermittence ne peuvent être respectées ou qu'une puissance réduite est recherchée.

6.5 – Organes de commande

6.5.1 La poignée de porte : nécessaire à l'ouverture de la porte (selon modèle)



Un gant est à votre disposition, utilisez-le afin de ne pas vous brûler ! Une bombe de peinture vous permettra d'effectuer des retouches si nécessaire.



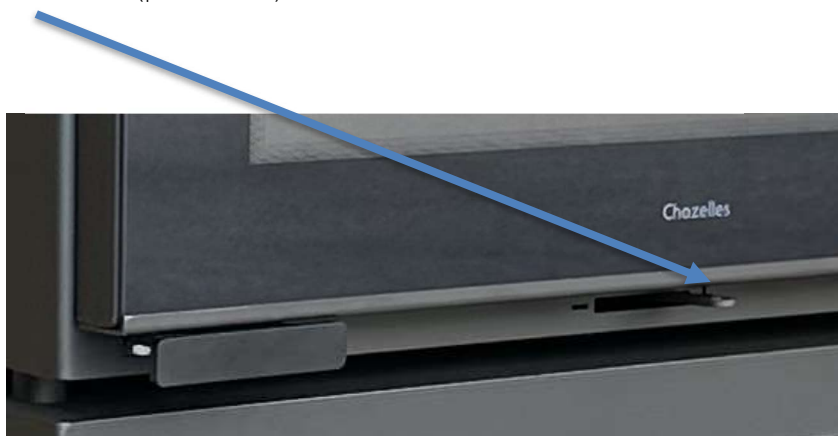
6.5.2 Registre d'air

Registre de réglage : permet de moduler l'intensité de combustion de l'appareil. Respecter les positions indiquées.

6.5.2.1 Allumage :

Cette position est réservée aux opérations d'allumage et de reprise et ne doit pas être maintenue plus de 30 minutes sous peine de dommages sur l'appareil et son environnement. L'appareil doit rester sous surveillance pendant toute la durée d'utilisation de cette position.

Commande d'air ouvert (position +) :



6.5.2.2 Fonctionnement recommandé (après l'allumage) :

Cette position permet d'obtenir un fonctionnement performant et une combustion propre. Nous vous recommandons de maintenir ce registre dans cette position afin de favoriser le balayage de la vitre. L'action de fermeture plus importante de ce registre n'est justifiée que si les tirages sont plus élevés que ceux qui sont recommandés. Dans ce cas, ce registre peut être partiellement refermé pour obtenir un fonctionnement satisfaisant.

Commande d'air primaire partiellement fermée :



6.6 – ENTRETIEN

6.6.1 Décendrage

L'air utilisé pour la combustion du bois arrive sous la grille lorsque le registre d'air primaire est ouvert. Cet air assure également le refroidissement de la grille. Il est donc indispensable, pour obtenir les performances optimales et éviter la dégradation de la grille sous l'effet de la surchauffe, d'éviter son obstruction en procédant régulièrement au décendrage. (accessoire non fourni).

- Vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage. Les cendres, en apparence refroidies, peuvent être très chaudes même après quelques temps de refroidissement.

6.6.2 Nettoyage de la vitre

- Attendre que l'appareil soit tiède ou refroidit pour procéder à cette opération.
- Protéger le sol se trouvant sous la porte pour ne pas le tâcher !
- Nettoyer le verre avec un chiffon humide.
- Pulvériser la vitre avec un produit de nettoyage adapté (demander conseil à votre revendeur) en respectant les instructions de la notice d'utilisation
- Essuyer avec une éponge humide.

6.6.3 Nettoyage de fin de saison

Un nettoyage complet de l'appareil du conduit de raccordement et du conduit de fumée est conseillé en fin de saison.

6.6.4 Ramonage

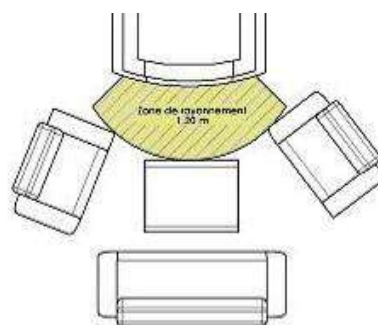
Le ramonage mécanique du conduit de fumée est obligatoire, il doit être réalisé au moins deux fois par an dont une fois au moins pendant la saison de chauffe. Un certificat doit être remis par l'entrepreneur après l'intervention.

7 – REGLES DE SECURITE

7.1 – Généralités

- Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.
- La vitre et certaines parties de l'appareil sont très chaudes :
« Attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants. »

À travers le vitrage, l'appareil dégage par rayonnement une importante chaleur : il ne faut pas placer de matériaux ni d'objet sensibles à la chaleur à une distance inférieure à 1 m de la zone vitrée.



Ne pas mettre en place des matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
Ne jamais faire fonctionner l'appareil sans le tiroir cendrier en position.

- Lors du décendrage, vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage.

7.2 – Feux de cheminée

- En cas de feu de cheminée, pousser les registres d'air en position fermé. Laisser la porte fermée !
- Éloigner tous les matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Alerter les pompiers et quitter l'habitation.
- Surveiller les abords extérieurs (flammèches en haut de souche, par exemple).

Comment éviter un feu de cheminée ?

Très souvent, le feu de cheminée est évité en utilisant que du bois sec !

En effet le bois humide n'a pas pour seule conséquence d'en diminuer le pouvoir calorifique, il brûle mal (bistrage de la vitre) et génère des créosotes (goudronnage du conduit), substances très inflammables !



Ne jamais réutiliser l'appareil après un feu de cheminée sans l'avis d'un professionnel qualifié qui doit vérifier les dommages subis par le conduit de fumée...

7.3 – Service après-vente

Nous vous recommandons de n'utiliser que les pièces de rechange fournies par Chazelles

8 – GARANTIE CONTRACTUELLE

8.1 – DUREE

La durée de garantie est de 5 ans à l'exception des pièces d'usures et à compter de la date de livraison par l'installateur ou le point de vente.

Elle s'applique pendant cette période à tout défaut de matière ou de fabrication. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par nos soins.

8.2 – GARANTIE LEGALE

Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclues du bénéfice au profit de l'acheteur, du matériel concernant la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641, et suivants, du code civil.

8.3 – VALIDITE

L'acquéreur désigné ci-contre, reconnaissant avoir reçu la notice d'installation, accepte de s'y conformer.

Afin de déclencher la garantie constructeur sur votre appareil, nous vous remercions de bien vous enregistrer sur notre site internet (www.chazelles.com), dans la zone « Entreprise-Services », puis « Garantie ».

Vous aurez besoin de votre facture d'achat et du numéro de série de votre appareil.

La garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé conformément aux recommandations signifiées dans la notice fournie avec l'appareil.

8.4 – EXCLUSION

8.4.1 Pièces d'usure

Les joints de portes, de vitre, la sole foyère et le déflecteur sont des pièces d'usure et de ce fait sont garantis un an à la date de livraison de l'appareil.

8.4.2 Vitre et matériaux réfractaires

Les vitres vitrocéramiques ainsi que les matériaux réfractaires sont exclus de la garantie.

8.4.3 Généralités

Les frais de déplacement, de transport, de main œuvre, d'emballage, de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie, sont à la charge du client.

Tout désordre occasionné, sur l'ensemble de l'installation, par des organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas de notre fourniture et qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage, est exclu de la garantie.

Les dégâts occasionnés par l'utilisation de tout autre combustible que le bois.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive : Installation et montage des appareils dont la charge n'incombe pas à Cheminées de Chazelles. En conséquence, Chazelles ne peut être tenue pour responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires tels que l'usure normale du matériel ou usage anormal du matériel, notamment en cas d'utilisation du matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit. Il est formellement interdit de modifier ou transformer ou intervenir sur l'appareil.

ANNEXE A

Tableau caractéristiques produits

Désignation	Arrivée Air frais (mm)	Diamètre Raccordement (mm)	Larg. (cm)	Haut. (cm)	Prof. (cm)	Dimensions vitres (mm)	Charge bois recommandée. (kg/h)
Nassau 64	Φ 80	Φ 150	63.9	53.2 (80.4)	46.4	589 x 446 x 4	2
Nassau 80	Φ 80	Φ 150	79.8	54.2 (83.2)	52.7	780 x 485 x 4	2

.....fin du document.....